



Gwendal ROUILLARD
Député du Morbihan

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mardi 28 février 2012

Loi sur les génocides : la sage décision du Conseil constitutionnel

J'ai appris avec satisfaction la décision rendue aujourd'hui par le Conseil constitutionnel qui estime contraire à la Constitution française, la récente loi sur la pénalisation de la négation des génocides.

A l'opposée des tentatives d'instrumentalisation politique qui caractérisent certaines postures jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, le Conseil constitutionnel a rappelé une règle aussi simple que fondamentale dans un Etat de droit : le Parlement n'a pas à écrire l'Histoire, pas plus que les parlementaires n'ont à en définir la pénalisation de sa négation. Confions cela aux historiens et aux juges, dans leurs rôles respectifs.

C'est bien au nom des principes de la République, à savoir la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire que j'ai signé, en conscience, le recours auquel le Conseil constitutionnel a donné une issue favorable.

C'est au nom de ces mêmes principes que je m'opposerais à toute nouvelle tentative de même nature de la part du chef de l'Etat s'il en décide ainsi.